

MODIFICATION DES MODALITÉS DE PITNEY BOWES

Les modalités de Pitney Bowes sont modifiées comme suit :

1. Modalités générales : Ajout d'un paragraphe à l'article G-23. Ce nouveau paragraphe se lit comme suit (dans son intégralité) :

G-23. Frais de connexion à une ligne analogique. Tous les systèmes postaux peuvent être raccordés à une ligne numérique et c'est le type d'accès préconisé. Si votre choix se porte plutôt sur l'utilisation d'une ligne analogique, des frais supplémentaires vous seront facturés pour ce type d'accès. Les frais de connexion à une ligne analogique consistent en un montant forfaitaire non remboursable payable au début de la durée du contrat visé par les présentes, si vous avez initialement fait le choix de ce type d'accès. Si votre choix s'est initialement porté sur l'accès numérique, mais qu'ultérieurement au cours de la durée du contrat visé par les présentes, vous décidez d'opter pour un accès analogique, le montant forfaitaire payable pour la connexion à une ligne analogique sera inscrit sur votre facture dont la date suit celle de commencement de votre utilisation d'une ligne analogique.